

LE GASPILLAGE ABSURDE DE L'ARGENT PUBLIC AU SERVICE DE LA PROPAGANDE ÉLECTORALISTE

Profitant de la réalisation du TCSP, l'actuel président de la Région Martinique a décidé, avec sa seule majorité, de rehausser le tronçon des voies de l'autoroute, situé juste avant l'échangeur de l'aéroport du Lamentin. Il a entrepris de faire réaliser un coûteux pont, sous forme de viaduc de 90 mètres de long.

Le prétexte qu'il avance : lors des fortes pluies cycloniques, les voies de l'autoroute sont inondées et la circulation automobile momentanément interrompue.

Il répond aussi à une demande de son ami politique, le maire du Lamentin, qui a toujours accusé l'autoroute d'être à l'origine des inondations fréquentes des zones commerciales de Place d'Armes et de Manihity.

Nous connaissons parfaitement cette question et nous verrons en quoi la thèse du maire du Lamentin et les choix de l'actuel président de région ne résistent pas à l'analyse et sont contraire à une vision rationnelle de développement de la Martinique.

En effet, pendant la mandature d'Alfred MARIE-JEANNE, nous avons fait effectuer des études hydrauliques sur le bassin versant de la Rivière Lézarde et les inondations répétées depuis des siècles de la plaine du Lamentin.

Ces études nous ont montré que l'autoroute n'était pas la cause principale des inondations des centres commerciaux du Lamentin. Tout au plus, lors des crues centennales, elle contribuait à augmenter de 5 cm le niveau de la lame d'eau.

Soit dit en passant, chacun se souvient que c'est bien le maire du Lamentin qui a autorisé des constructions dans des zones inondables et, qui plus est, a fait remblayer des zones naturelles qui permettaient le stockage des eaux, lors des débordements de la rivière Lézarde.

De plus, ces études avaient montré que les voies de l'autoroute, en faisant barrage aux eaux de pluies, protégeaient en fait les installations aéroportuaires. Car lorsque la piste aéroportuaire est submergée par les eaux, les atterrissages d'avions sont très risqués.

Les études nous avaient également indiqué que la circulation automobile n'avait été interrompue sur les voies de l'autoroute que pendant 4 heures en moyenne par an, à cause de ces inondations.

L'estimation du coût du rehaussement des voies de l'autoroute, qui nous avait alors été communiquée par les ingénieurs du Service régional des routes de l'époque, s'élevait à **40 M€**.

A partir de toutes ces données, nous avons décidé, après avoir examiné le rapport coûts-avantages :

- 1°) de construire de part et d'autre de l'autoroute, les voies du TCSP en viaducs non inondables. Leur financement avait déjà été pris en compte dans le projet global initial.

- 2°) d'autoriser exceptionnellement les automobilistes à emprunter les voies du TCSP durant la période d'inondation (4 heures par an !).

- 3°) de recommander au maire du Lamentin de faire réaliser des bassins de rétention équipés de postes de crues pour écrêter les débordements de la rivière Lézarde et ainsi protéger les zones habitées voisines. La Région était, bien entendu, disposée à aider financièrement la ville du Lamentin à réaliser ces installations.

Le président de région, arrivé aux responsabilités en mars 2010, a fait table rase de toutes ces analyses qui sauvegardaient les finances publiques tout en répondant aux besoins économiques et à la continuité de la circulation automobile en période de crues.

Il a critiqué, avec l'arrogance et le mépris qu'on lui connaît désormais, les solutions rationnelles retenues par le président de Région qui l'avait précédé.

Il a choisi la solution la plus onéreuse, à savoir, le rehaussement de l'autoroute qui le conduit à construire en même temps des digues pour protéger les installations aéroportuaires.

Pour faire voter cette option par l'Assemblée Régionale, en séance Plénière, il a présenté un coût scandaleusement minoré du projet.

Il a alors prétendu que le projet ne coûterait que 12 M€ et resterait dans le cadre de l'enveloppe financière prévue pour le TCSP.

La majorité néo-ppm a voté en faveur du projet de rehaussement de l'autoroute, malgré les réserves et critiques formulées par notre groupe des élus « Patriotes Martiniquais et Sympathisants ».

Les faits ont montré que nous avons raison.

En effet, lors de l'attribution des marchés par la Commission d'Appels d'Offres (CAO), nous avons fait le constat que ce projet, réalisé sur un sol marécageux, coûterait au moins **42 M€**, avec un risque sérieux de voir les coûts augmenter à cause de la profondeur variable et incertaine de la partie résistante du sous-sol !

Il est dommage que le Conseil Régional doive financièrement supporter cette nouvelle décision extravagante de l'actuelle gouvernance régionale.

Ces sommes (plus de 30 millions d'euros !), dans un contexte difficile pour la Martinique, auraient certainement été mieux utilisées pour répondre à des besoins plus urgents de notre peuple et de notre pays.

Saisissons l'occasion de la mise en place de la Collectivité de Martinique, en 2015, pour mettre aux responsabilités une équipe soucieuse du développement durable de notre Pays et capable de faire un usage plus rationnel et plus utile des finances publiques.

Le 5 juillet 2014

Daniel MARIE-SAINTE

Vice Président du Conseil Régional

Chef de file du groupe des élus « Patriotes Martiniquais et sympathisants »